

Connaissez-vous le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage?

Administré par RECYC-QUÉBEC à travers la province, le programme soutient l'industrie québécoise de réemploi et de recyclage des pneus hors d'usage. En plus de maintenir des emplois, le programme assure à l'industrie un approvisionnement suffisant et constant en pneus hors d'usage.

Étape 1

Vous laissez vos pneus hors d'usage chez l'un des **12 650 détaillants inscrits au programme, partout au Québec.**

Ils sont responsables de l'entreposage et de la récupération.

Étape 3

Des transporteurs accrédités récupèrent les pneus chez les détaillants pour les acheminer à l'un des 7 centres de traitement de la province.

En 2022, **plus de 8 millions de pneus** ont été récupérés et transformés.

Révision du droit spécifique à l'achat de pneus neufs

Le 1^{er} juillet 2023, le droit spécifique sur les pneus neufs a changé.

Le droit spécifique, anciennement de 3 \$, est maintenant de 4,50 \$ pour les pneus de véhicules automobiles et de 6 \$ pour les pneus de camions.

Ainsi, la révision du droit reflète le coût de la récupération et du traitement des pneus hors d'usage en fonction de leur poids et de leur diamètre.

Étape 2

Votre détaillant fait une demande de récupération des pneus à RECYC-QUÉBEC.

Chaque année, plus de **36 000 demandes sont traitées par le programme.**

Étape 4

Le centre de traitement transforme les pneus.

Les composants sont utilisés pour la fabrication d'une foule de nouveaux produits, des tapis agricoles améliorant le confort des animaux aux tapis d'arènes qui protègent les lames de vos patins, en passant par les pare-chocs maritimes.